



MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS

REGLEMENT INTERIEUR DU SERVICE ENFANCE ET JEUNESSE

Mars 2025

Les Partenaires :

- La Municipalité,
- La Caisse d'Allocations Familiales qui participe au financement de la structure,
- Le Conseil Départemental,
- Le Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport de l'Ariège (SDJES),
- Les services socio-éducatifs aux familles,

L'équipe d'animation :

Elle est composée d'un directeur de catégorie B (ETAPS) responsable du service, de 5 animateurs diplômés BAFA et de 2 animatrices CAP petites enfances.

L'équipe peut être complétée durant l'année de contractuels et/ou de stagiaires.

Modalités et procédure d'inscription :

Les familles doivent inscrire leurs enfants au bureau du service Enfance et Jeunesse (au château) avant la rentrée scolaire. Pour ce faire ils doivent remplir et signer la fiche d'inscription « Accueil de Loisirs 3/17 ans » accompagnée des pièces justificatives :

- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- La copie des vaccins,
- L'attestation d'assurance scolaire et extrascolaire,
- L'attestation CAF (quotient familial et ATL pour les vacances).

Les familles devront s'acquitter de l'adhésion annuelle pour l'ALAE (voir tarif ALAE) dès la première venue de leurs enfants sur la structure, les mercredis et les vacances seront quant à eux facturés à la fin de chaque période.

Les programmes ainsi que les fiches d'inscription pour les mercredis et les vacances scolaires sont :

- envoyés via l'application « eTicket » ou par mail,
- disponible sur le site de la mairie : www.laroquedolmes.com,
- disponible au bureau Enfance et Jeunesse.

Il est rappelé aux familles que le centre de loisirs est ouvert à tous les enfants Laroquais et extérieurs, ainsi qu'à ceux en situation de handicaps.

Modalités en cas d'accident et d'urgence :

L'équipe d'animation a accès à un classeur où sont répertorié toutes les fiches sanitaires des enfants avec les coordonnées des familles, ainsi que les numéros d'urgences (pompiers, gendarmerie, etc...).

En cas de maladies contagieuses et/ou chroniques, le ou les enfants atteints pourront être mis à l'écart dans une salle à part.

En partenariat avec les écoles, un PPMS a aussi mis été en place (consultable au bureau du service enfance et jeunesse).

Sur la fiche d'inscription les parents doivent remplir la partie AUTORISATIONS qui permet aux animateurs à prendre toutes les mesures rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.

Objectifs pédagogiques :

Les intentions développées seront les suivantes :

- Aménager le rythme du temps péri scolaire de l'enfant en concertation avec ses autres temps scolaires et extra-scolaires,
- Respecter les rythmes individuels de l'enfant,
- Favoriser la pause méridienne comme un temps de récupération et de détente.

L'équipe pédagogique d'animation ayant bien sur pour fonction d'assurer la sécurité affective, physique et morale de l'enfant. De l'amener vers l'autonomie, de lui apprendre le savoir vivre ensemble.

Activités quotidiennes :

Sur l'ALAE du midi, les animateurs mettent en place des activités en fonction des désirs des enfants, tout en respectant leurs rythmes de vie (courbe d'intensité).

Sur l'ALAE du soir, des pôles d'activités sont mis en place par l'équipe d'animations où les enfants se positionnent selon leurs envies.

Sur l'ALAE Maternelle, la priorité est faite pour apprendre les règles de vie en collectivités et l'autonomie.

Sanctions :

Tout enfant faisant preuve d'indiscipline ou d'irrespect envers l'équipe d'animation ou envers les autres enfants pourra être exclu temporairement ou définitivement. Avant toute mesure d'expulsion, l'enfant et ses parents seront informés et entendus.

L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE (ALAE) midi et soir

Horaires : Tous les Lundis, mardis, jeudis et vendredis **en période scolaire** sur inscription:

- **De 11h30 à 13h30 ALAE du midi** (temps cantine, accueil dans la cours des écoles ou au château),
- **De 16h30 à 18h ALAE du soir** (accueil dans la cours de l'école ou au château)

Lieu : Cours d'école et/ou Le Château Municipal

Contact : - Directeur du Service Enfance et Jeunesse : M. Thomas TISSEYRE
Tél. 05 61 01 77 98 Mail : centreloisirs@mairie-laroquedolmes.fr

- Secrétariat du Service Enfance et Jeunesse : Mme Marylène NICOLAS
Tél. : 06 08 50 42 26 Mail : marylene.nicolas@mairie-laroquedolmes.fr

Tarif ALAE: Forfait annuel facturé aux familles **dès le premier jour de présence de l'enfant** et à régler directement au Trésor Public dès réception de l'avis de sommes à payer.

Quotient Familial	1 enfant	2 enfants	3 enfants et +
Jusqu'à 530 €	25 €	40 €	55 €
De 530.01 à 630 €	35 €	50 €	65 €
De 630,01 à 800 €	45 €	60 €	75 €
A partir de 800.01 €	55 €	70 €	85 €

NB : Afin de facturer au bon tarif, le gestionnaire vérifie le quotient familial au moment de la facturation en ayant accès au service CDAP de la CAF. La famille peut s'y opposer par demande écrite, dans ce cas elle doit fournir obligatoirement une attestation du quotient familial.

ALAE du soir : Incrire votre enfant via l'application « **eTicket** » sur la structure « ALAE du soir »

Cantine : Incrire votre enfant via l'application « **eTicket** » sur la structure « Cantine Scolaire »

Prix du repas : Laroque 3.50 € / Extérieur : 4.50 €



Service Enfance et Jeunesse

Mail : marylene.nicolas@mairie-laroquedolmes.fr ou centreloisirs@mairie-laroquedolmes.fr

Tél. : 06 08 50 42 26 ou 05 61 01 77 98

L'ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE des Mercredis

Horaires : Tous les Mercredis en **période scolaire** sur inscription:

- De **7h45 à 18h** Accueil à la journée ou à la demi journée avec ou sans repas

Lieu : Le Château Municipal

Contact : - Directrice des activités des Mercredis : Mme Fabienne LUCCIONI

Tél. 05 61 01 77 98 Mail : centrelouisirs@mairie-laroquedolmes.fr

- Secrétariat du Service Enfance et Jeunesse : Mme Marylène NICOLAS

Tél. : 06 08 50 42 26 Mail : marylene.nicolas@mairie-laroquedolmes.fr

Tarif : En fonction de l'aide au temps libre (ATL)

Quotient Familial de l'ATL	Laroque		Extérieur	
	1/2 journée	Journée	½ journée	Journée
Jusqu'à 530 €	1.80 €	3.60 €	3.30 €	6.60 €
De 530,01 à 630 €	2.10 €	4.20 €	3.90 €	7.80 €
De 630,01 à 800 €	2.90 €	5.80 €	5.90 €	11.80 €
A partir de 800,01 €	3.50 €	7.00 €	7.00 €	14.00 €

Cantine : Incrire votre enfant via l'application « **eTicket** » sur la structure « Cantine des Mercredis »

Prix du repas : Laroque 3.50 € / Extérieur : 4.50 €



Service Enfance et Jeunesse

Mail : marylene.nicolas@mairie-laroquedolmes.fr ou centrelouisirs@mairie-laroquedolmes.fr

Tél. : 06 08 50 42 26 ou 05 61 01 77 98

L'ACCUEIL DE LOISIRS EXTRA SCOLAIRE (pendant les vacances)

Horaires : Tous les jours en **période de vacances scolaires** sur inscription :

- De **7h45 à 18h** Accueil à la journée ou à la demi journée avec ou sans repas

Lieu : Le Château Municipal

Contact : - Directrice des activités des Vacances : Mme Fabienne LUCCIONI

Tél. 05 61 01 77 98 Mail : centreloisirs@mairie-laroquedolmes.fr

- Secrétariat du Service Enfance et Jeunesse : Mme Marylène NICOLAS

Tél. : 06 08 50 42 26 Mail : marylene.nicolas@mairie-laroquedolmes.fr

Tarif : En fonction de l'aide au temps libre (ATL)

Quotient Familial de l'ATL	Laroque		Extérieur	
	1/2 journée	Journée	½ journée	Journée
Jusqu'à 530 €	1.80 €	3.60 €	3.30 €	6.60 €
De 530.01 à 630 €	2.10 €	4.20 €	3.90 €	7.80 €
De 630,01 à 800 €	2.90 €	5.80 €	5.90 €	11.80 €
A partir de 800.01 €	3.50 €	7.00 €	7.00 €	14.00 €

Cantine : Incrire votre enfant via l'application « **eTicket** » sur la structure « Cantine des vacances scolaires »

Prix du repas : Laroque 3.50 € / Extérieur : 4.50 €



L'ACCUEIL DE LOISIRS DES JUNIORS 11/17 ans

Horaires :

- Tous les Mercredis après midi en **période scolaires** de 14h à 18h,
- Tous les jours en **période de vacances scolaires** de 14h à 18h et/ou en journée en fonction des activités proposées.

Lieu : MJC de Laroque d'Olmes

Contact : - Directeur de la MJC : M. Thomas TISSEYRE

Tél. 05 61 01 19 30 Mail : centrelouisirs@mairie-laroquedolmes.fr

Tarif : Frais d'adhésion annuel et participation selon les activités proposées.

	Tarif Laroque	Tarif extérieur
Frais d'adhésion pour l'année scolaire	20 €	30 €

En fonction des sorties et activités :

Quotient Familial de l'ATL	Bowling, cinéma, patinoire, piscine	Karting, Aqualand, Walibi, camping
Jusqu'à 530 €	2 €	10 €
De 530,01 à 800 €	4 €	15 €
A partir de 800,01 €	6 €	20 €

